

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

AIROX

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 2 000 000 €.
Siège social : Z.I. de l'Echangeur, rue du 18 juin 1940, 64000 Pau.
387 660 509 R.C.S. Pau.

Avis de réunion valant avis de convocation.

Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 21 septembre 2006.

Nous avons l'honneur de vous informer que l'assemblée générale ordinaire de notre société se tiendra le jeudi 21 septembre 2006 à 10 heures au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de trois nouveaux administrateurs ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Texte des résolutions proposées à l'assemblée générale ordinaire du 21 septembre 2006.

Première résolution. — L'assemblée générale décide de nommer :

- Monsieur Michelangelo Stefani, de nationalité italienne, demeurant 17, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg ;
 - Monsieur Chris Hutchinson, de nationalité américaine, demeurant 3, rue Albéric Magnard, 75016 Paris ;
 - Monsieur David West, de nationalité britannique, demeurant 1, little Copse, Vicarage Lane, Yateley, Hampshire, GU46 7TB,
- en qualité de nouveaux administrateurs en adjonction des administrateurs déjà en fonction, pour une durée de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue dans l'année 2012, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Deuxième résolution. — L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Toutefois, pour avoir le droit de participer à cette assemblée, de voter par correspondance, ou de se faire représenter à l'assemblée, les actionnaires doivent justifier de la propriété de leurs titres cinq jours au moins avant la réunion, par leur inscription sur les registres de la société.

L'établissement financier chargé de la préparation et de la tenue de nos assemblées générales est la Natexis Banques populaires. Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut assister personnellement à cette assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint: Service Assemblées, 10, rue des Roquemonts, 14099 Caen Cedex 9.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que si les formulaires dûment remplis parviennent à la société ou à la Natexis Banques populaires trois jours au moins avant la réunion.

Tout renseignement peut être obtenu auprès de cet établissement, en contactant Mr Levavasseur, Mr Tarot ou Mme Pierre au : 02 31 45 18 17, 81 56 ou 10 23. Conformément à la loi, tous les documents qui doivent être communiqués aux assemblées générales sont tenus dans les délais légaux à la disposition des actionnaires, au siège social.

Vous disposez d'un délai de 10 jours à compter de la date de publication du présent avis de réunion pour envoyer vos demandes d'inscription de projet de résolution.

Le conseil d'administration.

0613517